

Résumé non technique de l'Evaluation Environnementale Stratégique du Plan Climat Air Energie Territorial



Communauté de Communes de Grand Lieu



Référence projet : Résumé non technique de l'Evaluation

Environnementale Stratégique du PCAET

Titre du rapport: Résumé non technique de l'Evaluation

Environnementale Stratégique du PCAET de la

Communauté de Communes de Grand Lieu Communauté de Communes de Grand Lieu

Parc d'activités de Tournebride

1 rue de la Guillauderie

CS 30003

44 118 La Chevrolière grandlieu@cc-grandlieu.fr

Contact client:

Date du 14/02/2020

document:

Client:

Rapport N°.: 70036.02-RN004 - 00

Projet No.: 70036

Références de la proposition: 99055.11 / PR001, Version: 0 Date : mai 2018

Signature numérique garantissant l'intégrité du Preparé par:

document numérique (pdf)

Approuvé par: Hélène REYES

Manon GELLE Adrien BOUZONVILLE

A propos des auteurs: Le présent rapport à été préparé par ATMOTERRA, société indépendante spécialisée dans le conseil en environnement. ATMOTERRA est une Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle (SASU) au capital de 7 000 € et immatriculée au RCS Nantes 820 330 314, avec l'Activité Principale Exercée (APE) 7490B - Activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses. ATMOTERRA dispose d'une assurance responsabilité civile professionnelle auprès d'AXA Assurance avec une limite de garantie de 9 000 000 € par année. L'étude a été rédigée par Manon GELLE, Consultante en Environnement et Adrien BOUZONVILLE, Ingénieur Environnement Senior. Ce dernier dispose de plus de 12 années d'experience dans les domaines de l'environnement et exerce le poste de chef de projet et de président au sein d'ATMOTERRA.

☑ Distibution publique

Mots clés: PCAET, Plan, Climat, Air, Energie, Evaluation, Environnement, Stratégie, ESS, EnR, GES, Adaptation, Atténuation, CO2, Carbone,

Le rapport sera cité comme suit :

ATMOTERRA, 2020, Résumé non technique de l'Evaluation Environnementale Stratégique du PCAET de la Communauté de Communes de Grand Lieu, Période 2020-2026, Rapport préparé pour la Communauté de Communes de Grand Lieu, Ref. 70036.02-RN004 – 00 Rapport du 14/02/2020



DOSSIER DE PCAET

Documents constituant le PCAET		
1. Résumé		
2. Diagnostic air, énergie et climat		
3. Stratégie territoriale		
4. Programme d'actions		
5. Fiches action		
6. Note de prise en compte des avis		
7. Evaluation Environnementale Stratégique		
8. Résumé non technique de l'Evaluation Environnementale Stratégique	X	

SOMMAIRE

1	RES	SUME NON TECHNIQUE	. 3
	1.1	Objectifs du PCAET	3
	1.2	La démarche du PCAET	3
	1.3	L'ambition du PCAET	3
	1.4	L'évaluation environnementale	4
	1.4.	.1 Démarche globale .2 Les enjeux environnementaux du territoire .3 L'analyse des actions, une démarche itérative	4
		Incidences du PCAET	
	1.6	Conclusion	11



1 RESUME NON TECHNIQUE

1.1 Objectifs du PCAET

Un Plan Climat-Energie-Territorial (PCAET) est un projet territorial de développement durable qui a pour finalité la lutte contre le changement climatique et pour une meilleure qualité de l'air. Le PCAET vise principalement à trois objectifs dans un délai de 6 ans (une mise à jour du PCAET sera ensuite effectuée après cette période) :

- Limiter l'impact du territoire sur le changement climatique;
- Améliorer la qualité de l'air ;
- · Adapter le territoire au changement climatique pour réduire sa vulnérabilité.

1.2 La démarche du PCAET

Conformément à la loi pour la Transition Energétique pour la Croissance Verte et au décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial, la Communauté de Communes de Grand Lieu (CCGL) s'est engagée dans l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial en juillet 2018. Cette démarche a été initiée par le PETR du Pays de Retz qui regroupe les 4 intercommunalités du Pays de Retz (Sud Estuaire, Pornic Agglo Pays de Retz, Sud Retz Atlantique, Grand-Lieu). Ainsi, la démarche a pu être mutualisée et co-construite avec les territoires voisins pour faciliter la cohérence et les synergies.

Dans ce cadre et afin de renforcer une politique énergie-climat déjà initiée sur son territoire, la Communauté de Communes de Grand Lieu a travaillé en collaboration avec plus de 60 acteurs et partenaires, aussi bien sur son territoire que sur le territoire du PETR du Pays de Retz. Cette réflexion a conduit à la définition d'un programme de 38 actions, réparties en 4 axes stratégiques et un ensemble d'indicateurs de suivis.

1.3 L'ambition du PCAET

Les choix stratégiques du territoire pour ce PCAET sont les suivants :

- Réduire, par rapport à 2016, les émissions de gaz à effet de serre (GES) de -27% par habitants en 2030 et -51% par habitant en 2050. En l'absence d'information concernant les informations déjà engagées et la tendance à l'augmentation des GES observée avant 2016, cela laisse à penser que la stratégie de la CCGL n'est pas compatible avec les objectifs nationaux;
- Réduire, par rapport à 2016, les **consommations d'énergies finales** de -27% par habitant en 2030, et -51% par habitant en 2050. En l'absence d'information concernant les informations déjà engagées et la tendance à l'augmentation des consommations, la stratégie de la CCGL n'est pas compatible avec les objectifs nationaux ;
- Augmenter la part des énergies renouvelables à 23 % de la consommation finale en 2030 et 80% en 2050. La stratégie de la CCGL n'est pas compatible avec les objectifs nationaux;
- Contribuer aux objectifs nationaux de réduction des émissions de polluants atmosphériques en fonction de la réalité territoriale.

Les actions proposées par la CCGL contribuent d'une manière positive aux objectifs du PCAET. Toutefois, elles ne semblent pas en accord avec les objectifs quantitatifs fixés au niveau national en termes de réduction des consommations énergétiques et d'émissions de gaz à effet de serre (LTECV,



SNBC...). Des efforts complémentaires seront donc à produire dans les années suivantes et les prochains PCAET pour atteindre ces objectifs.

1.4 L'évaluation environnementale

1.4.1 Démarche globale

L'ordonnance n°2016-1058 du 3 août 2016 et le décret n°2016-1110 du 11 août 2016 mentionne le PCAET comme plan soumis à évaluation environnementale des plans et programmes. Le présent dossier constitue, conformément aux articles R122-17 et R122-20 du Code de l'environnement, l'évaluation environnementale stratégique (EES) de ce Plan Climat-Air-Energie Territorial. Ce document permet d'informer le public et l'administration sur :

- La démarche d'évaluation et d'intégration des enjeux environnementaux dans la démarche d'élaboration de ce projet territorial de développement durable ;
- L'évaluation des effets et incidences attendus des actions sur les différentes thématiques environnementales et les différents enjeux du territoire ;
- La cohérence des stratégies avec les autres documents de planification applicables sur le territoire.

Réalisée en parallèle du Plan Climat-Air-Énergie Territorial, l'EES vise à faciliter l'appropriation par le public des actions proposées par la CCGL dans le cadre de son PCAET. Les commentaires et les suggestions du public ont été collectés lors de la phase de consultation du public du 25 novembre 2019 au 31 décembre 2019.

Tout au long de l'élaboration du PCAET, l'environnement a donc été considéré par l'intermédiaire de l'EES afin d'assurer la cohérence des stratégies et actions territoriales avec les enjeux environnementaux, sanitaires, économiques, patrimoniaux et naturels du territoire.

1.4.2 Les enjeux environnementaux du territoire

La première étape de l'EES consiste à analyser le contexte environnemental du territoire. L'état initial de l'environnement s'appuie principalement sur les données du diagnostic et de l'état initial de l'environnement du SCoT (approuvé le 28 juin 2013). Ces documents s'étendent sur le territoire du PETR du Pays de Retz uniquement. D'autres sources ont été ponctuellement utilisées pour des précisions ou des vérifications.

Ainsi, ce sont une vingtaine de thématiques qui ont été analysées pour faire ressortir les enjeux du territoire. Ceux-ci sont hiérarchisés pour déterminer les éléments à enjeux forts à prendre en compte lors de l'élaboration du PCAET.

Le tableau suivant présente la synthèse des enjeux hiérarchisés du territoire.

Etude Environnementale Stratégique du PCAET Communauté de Communes de Grand Lieu



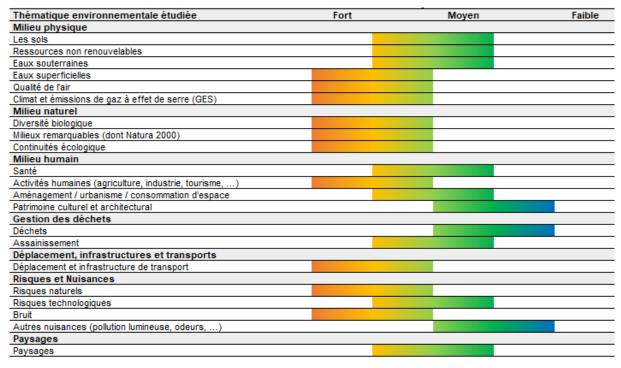


Figure 1 : Hiérarchisation des enjeux sur le territoire



Le tableau suivant présente la synthèse des principaux enjeux sur le territoire sur la base des éléments de l'état initial de l'environnement réalisé dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique du PCAET. Il met en évidence (colonne 3) la bonne prise en compte de ces enjeux en précisant l'axe et les principales actions du PCAET qui les adressent.

Tableau 1 : Présentation des enjeux forts du territoire et de leur prise en compte dans le PCAET

	Principaux enjeux et menaces identifiés sur le territoire	Prise en compte et intégration des enjeux dans le PCAET
essource en eau	 Pollution aux nitrates, aux pesticides, aux matières organiques participant aux phénomènes d'eutrophisation, Augmentation de la demande en lien avec l'afflux touristique et les prélèvements agricoles Changement climatique : impacts sur la qualité et les quantités à anticiper 	 ✓ Objectif stratégique 3.4 « Préserver la qualité de la ressource en eau »
Qualité de l'air	 Concentrations: pics de pollution à l'ozone en été et aux particules fines sur les stations voisines Des émissions polluantes en provenance du transport routier, du secteur résidentiel (en lien avec le chauffage au bois et fioul), du secteur industriel et de l'agriculture (NH₃) 	 ✓ Action 1.1.2 : « Mettre en place un suivi du parc auto tout en développant une stratégie de remplacement el les formations à l'auto-conduite » ✓ Objectif stratégique 1.2 : « Favoriser un parc bâti économe en énergie » ✓ Objectif stratégique 1.3 : « Se déplacer sobrement sui le territoire » ✓ Action 4.1.4 « Informer sur la qualité de l'air intérieur et extérieur »
Climat et émissions de GES	 Des émissions de GES en provenance de l'agriculture, du transport routier, du secteur résidentiel ainsi que de l'industrie Important stockage de carbone dans les zones humides du territoire Adaptation du territoire face aux changements climatiques à anticiper pour limiter la vulnérabilité (santé, activités économiques, biodiversité,) 	 Action 1.1.1 : « Réduire les consommations énergétiques du patrimoine bâti public et étudier le potentiel ENR » Action 1.1.2 : « Mettre en place un suivi du parc auto tout en développant une stratégie de remplacement eles formations à l'auto-conduite » Objectif stratégique 1.2 : « Favoriser un parc bâti économe en énergie » Objectif stratégique 1.3 : « Se déplacer sobrement su le territoire » Objectif stratégique 3.1 « Agir pour protéger le bocage et la biodiversité associée, renforçant les capacités de séquestration carbone du territoire »

ATMOTERRA - 70036.02-RN004, Rev 00 Page 6



		 ✓ Action 4.1.1 de sensibilisation au réchauffement climatique et à la transition énergétique
Milieux naturels et biodiversité	 Le Lac de Grand-Lieu faisant l'objet de nombreuses protection stricte (Natura 2000, ZICO, sites RAMSAR, RNR, RNN,). Des zones d'inventaires (ZNIEFF) sont aussi présentes avec une biodiversité remarquable en lien Nombreuses menaces : consommation d'espaces naturels et agricoles, urbanisation (artificialisation du littoral, imperméabilisation des sols), pollution des eaux et des sols, prolifération d'espaces invasives, érosion du trait de côte, surfréquentation touristique, changement climatique, 	 ✓ Action 1.1.3 : « Accompagner la rénovation du parc d'éclairage public » ✓ Action 1.1.5 « Développer un tourisme durable » ✓ Action 1.1.6 : « Garantir un entretien des espaces publics respectueux de l'environnement » ✓ Objectif stratégique 3.1 « Agir pour protéger le bocage et la biodiversité associée, renforçant les capacités de séquestration carbone du territoire » ✓ Action 3.2.1 « Limiter la consommation foncière et poursuivre la mise en œuvre du PLH »
Continuités écologiques	 Une trame bleue dense avec de nombreuses zones humides et cours d'eau menacée par des obstacles à l'écoulement (barrage et seuils) et les assecs, susceptible de s'aggraver avec les changements climatiques Une trame verte assez discontinue, fragmentée par les infrastructures de transport, l'urbanisation et la pollution lumineuse 	 ✓ Action 1.1.3 : « Accompagner la rénovation du parc d'éclairage public » ✓ Objectif stratégique 3.1 « Agir pour protéger le bocage et la biodiversité associée, renforçant les capacités de séquestration carbone du territoire » ✓ Action 3.2.1 « Poursuivre la mise en œuvre du PLH »
U © Santé	 Une part assez importante et croissante de la population agée La santé des individus du territoire est potentiellement affectée par la qualité de l'air Extérieur : pics ponctuels de pollution à l'ozone et aux particules fines Intérieur : pollution en lien avec le chauffage au bois et au fioul et potentiel radon élevé sur 6 des 9 communes Effet des changements climatiques à anticiper sur la santé : augmentation des périodes de canicules (personnes fragiles particulièrement vulnérables), allongement des périodes de pollinisation et remontée d'espèces allergènes (ambroisie,) 	 ✓ Action 4.1.4 « Informer sur la qualité de l'air intérieur et extérieur » ✓ Action 3.1.2 : « Mettre en œuvre des outils favorisant la biodiversité »

ATMOTERRA - 70036.02-RN004, Rev 00 Page 7



Activités humaines	 Une évolution démographique positive et plus élevée que la moyenne nationale en lien avec des pressions sur le foncier Le secteur touristique joue un rôle majeur dans l'économie du territoire mais avec de fortes variations saisonnières en termes de besoins en emplois. Le patrimoine naturel et paysager subit des pressions en lien avec le développement du tourisme (artificialisation du sol, consommations d'espaces, pollutions des eaux et des sols) L'économie primaire est très diversifiée sur le territoire (agriculture : maraichage, viticulture,). Le changement climatique est susceptible d'affecter fortement ce secteur. Certaines activités dégradent la qualité des milieux et de l'eau et sont en retour susceptibles d'être affectées par ces phénomènes. 	 ✓ Action 1.1.5 « Développer un tourisme durable » ✓ Objectifs stratégique 2 : « Favoriser l'écologie industrielle sur le territoire » ✓ Action 3.2.1 « Poursuivre la mise en œuvre du PLH » ✓ Action 3.3.2 : « Accompagner les échanges parcellaires entre exploitations agricoles et maintenir l'élevage et le pâturage sur le territoire »
Déplacement	 Prépondérance de la voiture individuelle dans les déplacements Pas de ligne de TER sur le territoire 3 lignes de bus desservant toutes les communes du territoire 	 ✓ Objectif stratégique 1.3 : « Se déplacer sobrement sur le territoire »
Risques naturels	 7 communes sur 9 sont concernées par le risque inondation (bassin versant du lac de Grand-Lieu) Le risque radon est élevé sur une majorité des communes (6 sur 9) Le risque « tempête » concerne l'ensemble des communes du territoire Le risque d'aléa retrait-gonflement des argiles est de faible à moyen sur le territoire Plusieurs des risques naturels qui pèsent sur le territoire (tempête, inondation,) vont s'accentuer avec les changements climatiques 	 ✓ Action 4.1.4 « Informer sur la qualité de l'air intérieur et extérieur »
Paysages	 Un paysage très diversifié sur le territoire marqué par le Lac de Grand-Lieu, le bocage, le maraichage, la viticulture, Ces paysages sont menacés par l'urbanisation, l'adandon des activités d'élevage (disparition du bocage), le développement d'infrastructures de transports, l'enfrichement des espaces ouverts et semi-ouverts Le développement des EnR sur le territoire est également susceptible de dégrader la qualité du paysage 	 ✓ Objectif stratégique 1.3 : « Se déplacer sobrement sur le territoire » ✓ Action 3.2.1 « Poursuivre la mise en œuvre du PLH » ✓ Action 3.3.2 : « Accompagner les échanges parcellaires entre exploitations agricoles et maintenir l'élevage et le pâturage sur le territoire »



1.4.3 L'analyse des actions, une démarche itérative

L'EES cherche à améliorer la prise en compte des considérations environnementales dans l'élaboration et l'adoption des plans, schémas, stratégies, ce qui passe par une analyse des impacts potentiels de la stratégie et des actions envisagées.

L'EES analyse les incidences (positives et/ou négatives, directes et/ou indirectes, immédiates, temporaires, différées ou permanentes) de chaque action. Elle doit aussi identifier des mesures permettant de favoriser les impacts positifs et limiter les impacts négatifs mis en évidence ou suspectés : les mesures d'Évitement, de Réduction puis éventuellement de Compensation (démarche ERC).

Dans le cadre de l'élaboration d'un PCAET, l'EES doit permettre de représenter le meilleur compromis entre l'ambition du territoire, les objectifs en matière de qualité de l'air, d'énergie et de climat et les autres enjeux environnementaux identifiés sur le territoire.

Sur le territoire de Grand Lieu, divers échanges et temps d'analyse ont eu lieu afin de contribuer à l'amélioration des actions pour que ces dernières répondent aux principaux enjeux du territoire.

1.5 Incidences du PCAET

La figure suivante permet de synthétiser les incidences potentielles du PCAET de Grand Lieu sur les différentes thématiques étudiées et de donner un « profil » à ce PCAET.



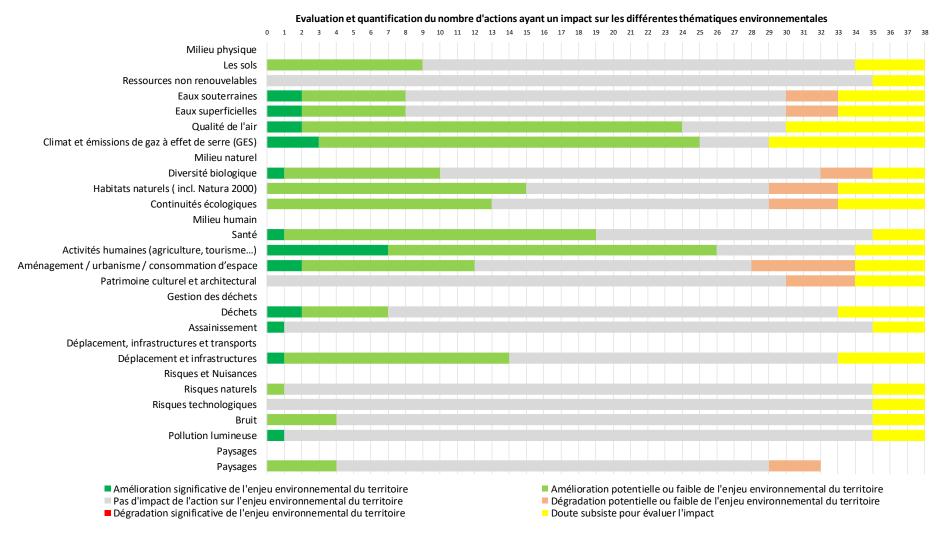


Figure 2 : Profil du PCAET de la communauté de communes de Grand Lieu

ATMOTERRA - 70036.02-RN004, Rev 00 Page 10



Il apparaît que les thématiques du climat, des émissions de gaz à effet de serre (GES) et de la qualité de l'air, en lien avec une atténuation due aux actions de mobilité/déplacements, de développement des EnR ou de rénovation du bâti, sont bien prises en compte, conformément aux objectifs du PCAET et aux leviers d'actions du territoire mis en lumière à l'issue du diagnostic.

En parallèle de nombreux co-bénéfices apparaissent sur d'autres thématiques ou compartiments de l'environnement : activités humaines, santé, aménagement, déplacement, eaux, milieu naturel, ...

Les incidences potentiellement négatives concernent la consommation d'espaces et les milieux naturels pour certains projets, notamment d'EnR. Les incidences potentielles ont été mises en évidence tout au long de la démarche, impliquant une adaptation des actions (prise en compte des enjeux naturels, ...).

Le PCAET ne présente pas d'action occasionnant une dégradation significative des enjeux environnementaux pris en compte dans l'évaluation environnementale.

1.6 Conclusion

Les actions proposées par la communauté de communes de Grand Lieu contribuent d'une manière positive aux objectifs du PCAET. Toutefois, elles ne semblent pas en accord avec les objectifs quantitatifs fixés au niveau national en termes de réduction des consommations énergétiques et d'émissions de gaz à effet de serre (LTECV, SNBC...). Des efforts complémentaires seront donc à produire dans les années suivantes et les prochains PCAET pour atteindre ces objectifs.

En ce qui concerne la qualité de l'air, le PCAET intègre cet enjeu au travers de plusieurs actions visant divers domaines. Globalement, les **objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques** du territoire s'alignent sur les objectifs du PREPA, mettant en évidence l'engagement de la collectivité. Cependant, de gros efforts sont encore à fournir pour atteindre ces objectifs pour les émissions de NOx.

L'adaptation au changement climatique, et en particulier en lien avec les risques naturels, est cependant faiblement adressée dans le présent PCAET.

L'ensemble des actions est donc **cohérent**, **volontaire** et **contribue de manière positive aux objectifs du PCAET**. Enfin, les incidences globales du plan sur l'environnement au sens large sont susceptibles d'être positives grâce à une intégration fine des enjeux environnementaux.

Enfin, les actions ayant potentiellement des incidences négatives sur l'environnement (biodiversité et continuités, consommation d'espace, eau...) feront l'objet d'une attention particulière lors de l'opérationnalisation des actions.

Au regard de ces éléments et du niveau de détail concernant le projet de PCAET de la communauté de communes de Grand Lieu, celui-ci **n'est pas susceptible d'entraîner d'incidences notables** sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire des sites **Natura 2000** du territoire.

L'intégration de l'environnement lors de l'opérationnalisation des actions, la mise en place et le suivi des indicateurs environnementaux permettront de suivre ces incidences afin d'adapter les actions ou

Etude Environnementale Stratégique du PCAET Communauté de Communes de Grand Lieu



prendre des mesures de correction adaptées tout au long de la démarche dans le cadre d'un processus d'amélioration continue.

A propos d'ATMOTERRA

ATMOTERRA SAS - Société par Actions Simplifiée au capital de 7 000,00 € Immatriculée au RCS Nantes 820 330 314 - Code APE 7490B Siège social : 8 rue de Saint Domingue, 44200 NANTES, FRANCE

Web: https://www.atmoterra.com/

